

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jérôme Christen - Violence sur les patinoires : l'exemple ne doit-il pas venir d'en haut ?

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

Le 15 mars dernier, le hockeyeur lausannois Florian Conz a été victime d'une violente charge de Claudio Cadonau, joueur adverse de Langenthal. Résultat : une commotion cérébrale et une triple fracture de la pommette. Les risques du métier, dira-t-on. Il n'en reste pas moins que la violence est croissante sur les patinoires.

Et que penser des propos de l'entraîneur-adjoint du LHC qui déclare au quotidien 24heures : "John [Van Boxmeer, l'entraîneur] ne va pas aller demander à un joueur d'aller frapper Cadonau", mais qui poursuit en ajoutant "qu'il n'est pas impossible que des joueurs en prennent l'initiative, que ce sera leur choix et les blessures font partie des play-offs". Traduction : on ne les encourage pas, mais on ne les dissuade pas. Il n'y a finalement pas eu — fort heureusement — de vengeance.

Deux semaines plus tard, un joueur du LHC et un de La Chaux-de-Fonds s'étaient battus comme des chiffonniers, d'abord debout, puis au sol, comme des petits voyous de banlieue, sous les yeux des arbitres, les bras croisés, impassibles et pleutres. Ces scènes se reproduisent à intervalles réguliers sur les patinoires.

La tactique des insultes

Il y a trois ans, le Lausannois Rüfenacht et le Biennois Nüssli avaient été renvoyés aux vestiaires après en être venus aux mains avant le début du match. Et qu'apprenait-on dans 24heures quelques jours plus tard : des injures proférées par Rüfenacht à Nüssli sont à l'origine de ce pugilat. Selon l'entraîneur Terry Yake, "cette tactique avait bien marché samedi [lors du match précédent] et nous nous sommes dit qu'elle pouvait à nouveau annihiler Nüssli. Malheureusement, elle a cette fois dégénéré en bagarre."

Peut-on admettre qu'un entraîneur soit délibérément complice pour ne pas dire protagoniste d'attitudes antisportives élevées au rang de démarche tactiques !

La lecture de 24heures quelques jours auparavant donnait encore plus de relief à l'attitude de Rüfenacht. Il déclarait à propos d'un joueur biennois : "Il a d'emblée agressé Charpentier. Sans que les arbitres ne croient bon sévir. Je me suis chargé de lui montrer qu'on n'allait pas se laisser faire et, même si mon geste m'a voulu une double pénalité, je ne le regrette pas."

L'exemple doit venir d'en haut

Faut-il s'étonner d'une violence croissante chez les jeunes s'ils ont pour exemple des hockeyeurs professionnels qui s'insultent et se battent en toute impunité ou presque...

Un club comme le LHC ne devrait-il pas sanctionner ses propres joueurs qui se comportent comme des petits voyous suivant ainsi une mode ridicule importée du Canada ? La tolérance en matière de violence gratuite dans le sport ne devrait-elle pas être de zéro ? Il n'est pas acceptable qu'un entraîneur adjoint admette qu'il peut y avoir vengeance, que cela fait partie de l'ordre des choses et que ce n'est pas grave s'il y a des blessés, que c'est le jeu !

A ma connaissance, le principe du hockey consiste à mettre la rondelle dans le but de l'adversaire plus qu'à l'invectiver et lui distribuer des beignes. Le hockey est certes un sport de contact, mais est-ce une raison pour que l'on assiste de plus en plus souvent à des matchs de boxes, avec une violence gratuite qui n'a aucun lien avec la base de ce sport ?

Si des jeunes voient deux hockeyeurs se taper sur une patinoire parce que l'un a bousculé l'autre, le risque n'existe-t-il pas qu'ils prennent ce modèle pour se "flanquer une torgnole" dans la rue. L'exemple ne vient-il pas d'en haut ?

Ne pas banaliser la violence

A-t-on le droit de banaliser la violence, même si d'aucuns voudraient nous faire croire que ces bagarres sont des rituels ancestraux pratiqués de génération en génération qui font partie de notre patrimoine culturel à élever au plus haut rang de la tradition sportive de notre pays ?

A chaque match, il faut mettre sur pied de guerre la cellule anti-hooligans de la police cantonale pour prévenir d'éventuels débordements de supporters qui n'ont certes pas attendus d'être allumés par les joueurs pour déraper. Mais si ceux-ci y contribuent, n'est-il pas nécessaire d'intervenir auprès des dirigeants des clubs ?

Questions au Conseil d'Etat

1. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'évolution de la violence dans le monde du hockey et du sport en général ?

2. Au vu de la situation, quelles mesures entend-il prendre pour encourager les dirigeants du LHC et de manière générale des clubs sportifs à prendre des mesures pour éviter que des actes de violence se déroulent de manière répétée sur les patinoires et autres terrains de jeu ?

3. Si le LHC n'entend pas collaborer à l'instauration de règles de fair-play, quelles mesures de prévention le Conseil d'Etat entend-il prendre ?

2 RÉPONSE

Les déclarations ou comportements déplacés sont malheureusement relativement fréquents. Ils dépassent le seul cadre du LHC, du hockey sur glace ou même du sport d'élite dans son ensemble. Ces faits déplorables se déroulent également dans le sport populaire. On peut même aller plus loin et répéter que le sport n'est que le reflet de la société dans laquelle il évolue.

Dans le domaine sportif, les compétences sont clairement établies :

- les forces de l'ordre (police cantonale et/ou municipale) sont responsables de la sécurité sur l'espace public
- les clubs sont responsables de la sécurité dans l'enceinte sportive
- les arbitres et responsables sportifs (fédérations et associations cantonales) sont responsables de juger les faits de jeu et comportements de l'entourage sportif.

En ce sens, les faits et propos relevés par l'interpellateur sont de la compétence de l'arbitre du match et de la Ligue suisse de hockey sur glace, qui doivent juger par exemple si la charge contre le hockeyeur lausannois Florian Conz était fautive ou pas. Il ne revient pas à l'Etat de s'immiscer dans ce débat, mais

nous constatons que le joueur fautif a en l'occurrence écopé de la plus lourde peine pouvant être infligée par l'arbitre, à savoir 5 minutes de pénalité + une pénalité de match. De plus, le juge unique de la ligue a alourdi la sanction en infligeant au joueur de Langenthal un match de suspension supplémentaire.

D'une manière générale, on peut se demander si les propos ou comportements des joueurs et entraîneurs ont vraiment un lien direct avec le comportement du public. Si c'était le cas, on peut s'étonner qu'il n'y ait pas plus de débordements autour des matches de boxe. On doit aussi relever que les déclarations parfois agressives d'un entraîneur ne débouchent quasiment jamais sur des comportements inadéquats, que les violences constatées autour de matches de football tels que Liverpool - Juventus (1984), Sion - Xamax (2011) ou à Port Saïd (2012) n'ont aucun lien avec le comportement des entraîneurs ou joueurs avant ou pendant le match.

Si le lien entre propos ou actes sportifs déplacés et comportement des spectateurs n'est pas automatique ni même avéré, il n'en reste pas moins que l'on attend des joueurs et entraîneurs de haut niveau une attitude aussi irréprochable que possible. L'Etat tente de sensibiliser une majorité d'acteurs dans le cadre des missions, compétences et moyens qui sont les siens.

Il agit en particulier de trois manières :

a) en sensibilisant au fair-play tous les futurs moniteurs et entraîneurs sportifs qui suivent une formation Jeunesse+Sport dans le canton de Vaud. Ils sont près de 2000 chaque année à suivre un module de formation spécifique sur cette thématique sous l'égide du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

b) en sensibilisant les associations cantonales et clubs sportifs vaudois par l'entremise d'un "ambassadeur Cool and Clean". Engagé par le SEPS à titre d'auxiliaire à 30% durant 15 mois grâce à des fonds fournis par Swiss Olympic et la Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions, cette personne est chargée de promouvoir le programme fédéral "Cool and Clean" de prévention dans le sport. "Cool and Clean" met en avant un comportement fair-play, la lutte contre le dopage, le renoncement au tabac, au cannabis et la consommation modérée d'alcool. L'ambassadeur "Cool and Clean" vaudois vise prioritairement les assemblées générales d'associations cantonales et clubs sportifs, les réunions de dirigeants et entraîneurs.

c) en mettant en place, par le biais de la Police cantonale, un concept de prévention des incivilités dans le football dénommé "Footpol". Dans le cadre de ce programme, des contacts réguliers ont lieu avec la commission de discipline de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) pour se répartir les cas de violence, entre ceux qui sont traités exclusivement par l'ACVF ou/et pris en charge par la cellule hooligan de la police cantonale (signalement, mesures d'interdiction de périmètre, ...) et/ou la division prévention. Il est ainsi possible d'agir dans le cadre des conciliations extrajudiciaires (distribution de cartons bleus). Des conférences sont organisées dans les clubs en présence des parents. Par ailleurs, de nombreuses informations sont transmises aux entraîneurs lors des sessions de formation continue.

A ce jour, plusieurs cas ont été pris en charge par la cellule hooligan de la police cantonale, dont des pères de juniors. Par ailleurs la distribution de cartons bleus lors de séance de conciliations extrajudiciaires rencontre un bon écho auprès des professionnels associés.

2.1 Réponse à la question 1.

Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'évolution de la violence dans le monde du hockey et du sport en général ?

Le Conseil d'Etat regrette évidemment les propos ou actes sportifs déplacés, qu'ils concernent le sport d'élite ou le sport populaire. Quant à dire que ceux-ci sont en augmentation, il ne dispose d'aucune statistique fiable pour en attester.

2.2 Réponse à la question 2.

Au vu de la situation, quelles mesures entend-il prendre pour encourager les dirigeants du LHC et de manière générale des clubs sportifs à prendre des mesures pour éviter que des actes de violence se déroulent de manière répétée sur les patinoires et autres terrains de jeu ?

Il appartient aux instances sportives compétentes de sanctionner des actes ou propos graves et déplacés et celles-ci se sont donné les moyens de le faire, par exemple en ayant recours à la vidéo dans le cadre du hockey sur glace notamment. Des dirigeants ou entraîneurs ont été suspendus et des clubs condamnés pour avoir fait des déclarations contraires à l'éthique sportive (le club de football du FC Sion ou l'entraîneur du Arsenal Football Club très récemment). Pour sa part, l'Etat entend poursuivre son rôle de prévention, notamment par une sensibilisation des futurs moniteurs et entraîneurs qui suivent les dizaines de cours Jeunesse+Sport qui sont organisés chaque année dans le canton de Vaud. De plus, un effort ponctuel est actuellement consenti avec l'engagement d'un "ambassadeur Cool and Clean".

2.3 Réponse à la question 3.

Si le LHC n'entend pas collaborer à l'instauration de règles de fair-play, quelles mesures de prévention le Conseil d'Etat entend-il prendre ?

Des mesures de prévention sont déjà prises et mentionnées ci-dessus.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 juin 2012.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean